

REGLEMENT TOUR DES REMPARTS DE LA VILLE D'AVIGNON

1/ La Ville d'Avignon organise « Le Tour des Remparts de la Ville d'Avignon » Dimanche 31 mars 2019

2/ Des itinéraires différents sont prévus suivant les catégories. Le sol est dur, en goudron, dalles ou pavés. Les départs de toutes les courses seront donnés cours Jean Jaurès, les arrivées place de l'Horloge.

3/ L'épreuve est ouverte à toutes et à tous

CATEGORIES	
ECOLE ATHLETISME F/G	2010 – 2011 - 2012
POUSSINS F/G	2008 – 2009
BENJAMINS F/G	2006 – 2007
MINIMES F/G	2004 – 2005
CADETS F/G	2002 – 2003
JUNIORS F/G	2000 - 2001
ESPOIRS F/H	1997 – 1998 – 1999
SENIORS F/H	1980 à 1996
MASTERS V1 F/H	1970 à 1979
MASTERS V2 F/H	1960 à 1969
MASTERS V3 F/H	1950 à 1959
MASTERS V4 F/H	1940 à 1949
MASTERS V5 F/H	1939 et avant

4/ Programme :

- 13h30 Course Benjamins / Minimes 2 km
- 14h course Ecole Athlé / Poussins 1 km m non chronométrée, sans classement individuel
- 15h course Cadets à Masters avec deux parcours proposés : 5,5 km et 11,5 km

5/ **Les concurrents devront obligatoirement présenter leur licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass'J'aime Courir, délivrée par la FF Athlétisme ou une licence d'une fédération agréée mentionnant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou fournir un certificat médical (en langue française) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.**

Autorisation manuscrite parentale dûment signée pour les concurrents mineurs non licenciés FFA.

6/ Droit d'inscription : catégories Cadets à Masters

Les inscriptions sont gratuites

Inscriptions en ligne sur KMS.fr du 15 décembre 2018 au 30 mars 2019

Inscriptions au Département Sports et Loisirs de la ville d'Avignon (74 bd Jules Ferry – 2^{ème} étage) les 27, 28, 29, 30 mars de 9h à 12h et 14h à 17h

Aucune inscription par téléphone ou par courrier !

Aucune inscription le jour de la course !

7/ Infos : <http://evenements.avignon.fr>

Téléphone : 04 90 16 31 60

adresse mail : tourdesrempartsdelavilledavignon@mairie-avignon.com

Facebook

8/ Remise de dossards :

Département Sports et Loisirs (74 bd Jules Ferry – 2^{ème} étage) les 27, 28, 29, 30 mars de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le jour même place de l'Horloge de 9h à 14h30

9/ Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route

10/ Assurance et responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

11/ L'organisation propose un stand d'information du centre médico-sportif municipal.

12/ Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation, bien que couverte par une assurance en responsabilité civile, décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique, immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé. Pour les moins de 18 ans non licenciés, l'autorisation parentale manuscrite et signée est obligatoire.

13/ Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

14/ Des contrôles antidopage sont susceptible d'être effectués.

15/ Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques ...) sur les parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque zone de ravitaillement et doivent être impérativement utilisées. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

16/ Les décisions du comité d'organisation seront sans appel, conformément au règlement en vigueur à la FFA.

17/ Les dossards doivent être portés impérativement devant, sur le maillot, sous peine de disqualification.

18/ Un challenge du Nombre est mis en place pour les écoles primaires d'Avignon. L'établissement désigné vainqueur est celui ayant le plus fort taux de participation : nombre de coureurs arrivés/nombre total d'élèves de l'école.

19/ Un challenge du Nombre est mis en place pour les collèges d'Avignon. L'établissement désigné vainqueur est celui ayant le plus fort taux de participation : nombre de coureurs arrivés/nombre total d'élèves du collège.

20/ Un challenge par équipe « Entreprises » et un challenge par équipe « Clubs sportifs » sont mis en place. Les équipes doivent être constituées de 3 à 5 coureurs dont au moins une femme.

21/ Les concurrents acceptent que leur nom soit inscrit sur la fiche de résultats et autorisent l'utilisation des images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation.